

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE DE MONTSEVELIER DU 30 SEPTEMBRE 2015

Présidence :	M. Marcel Chételat, président
Secrétaire :	Mme Sophie Lachat, secrétaire remplaçante
Bourgeois présents :	5 personnes assistent aux débats
Invité :	-
Lieu :	Salle de paroisse
Scrutateur :	M. Germain Chételat Jr.

1. Salutations et souhaits de bienvenue

Sylviane Faivre souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées. Est excusé, M. Jean-Paul Koller.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°30 du 2 septembre 2015
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Salutations et souhaits de bienvenue;
2. Désignation du/de la président/e et du/de la vice-président/e de l'Assemblée ;
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 31 octobre 2012;
(le document peut être consulté à l'administration communale ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse www.val-terbi.ch)
4. Décider de la constitution d'une servitude en faveur de BKW Energie SA sur les feuillets no 852 et 1204;
5. Information sur les comptes bourgeois;
6. Information sur la commission bourgeoise;
7. Divers.

2. Désignation du/de la Président/e et du/de la Vice-Président/e des Assemblées

Selon l'article 18, alinéa 3 du Règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Val Terbi, les assemblées bourgeoises choisissent parmi leurs membres leur président et leur vice-président. Ces derniers seront appelés à fonctionner durant plusieurs années. Monsieur Jean-Paul Koller étant absent, Madame Sylviane Faivre propose Monsieur Marcel Chételat en tant que président.

Vote :

A l'unanimité, les ayants droit bourgeois élisent Monsieur Marcel Chételat en tant que président. Le Vice-Président n'a pas été nommé.

Monsieur Marcel Chételat présente à l'assemblée Madame Sylviane Faivre. Madame Faivre est conseillère communale de la Commune de Val Terbi et est en charge du dicastère des bourgeoisies de Montsevelier, Vermes et Vicques.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 31 octobre 2012

Etant donné que le procès-verbal peut être consulté sur le site internet de la commune de Val Terbi ainsi qu'au bureau communal, il n'en sera pas donné lecture. (*pratique identique que pour le CG*)
Le procès-verbal est accepté tacitement, avec remerciements à son auteure.

4. Décider de la constitution d'une servitude en faveur de BKW Energie SA sur les feuillets no 852 et 1204

Entrée en matière : Marcel Chételat

Les ayants droit bourgeois doivent se prononcer sur la constitution d'une servitude en faveur de BKW Energie SA sur les feuillets n° 852 et 1204.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

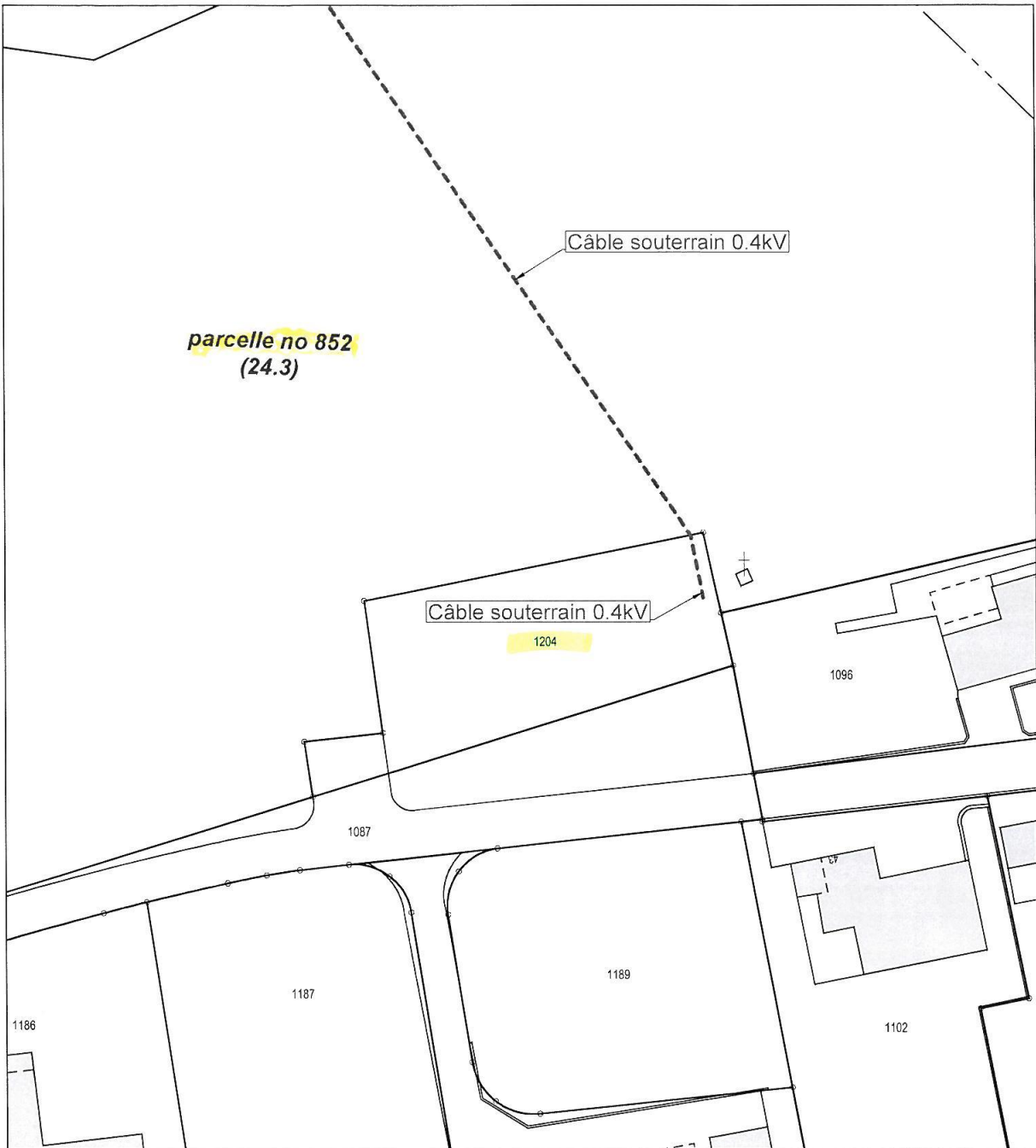
Débat de fond : Marcel Chételat

BKW Energie SA projette le câblage de la ligne basse tension qui alimente les fermes Rière Chaumai et St-Georges de Monsevelier.

La ligne aérienne existante, qui est en mauvais état, sera remplacé par une nouvelle liaison câblée. Swisscom a également un fil téléphonique sur les poteaux, il sera changé par un câble tiré dans le même tuyau que celui des FMB. Les parcelles n° 852 et 1204 sont concernées par ce procédé. La parcelle 852 est louée à Monsieur Germain Chételat Jr.

A titre d'indemnité forfaitaire, BKW Energie SA verse au propriétaire foncier, à la construction de l'installation, un montant de 502 francs.

Les travaux auront lieu au début de l'automne prochain.



Plan de contrat de servitude

Lieu, date

Lieu, date

Donneur du contrat de servitude

Preneur du contrat de servitude
BKW Energie SA

Plan pour contrat de servitude du

Parcelle 1204
Commune de Val Terbi (Montsevelier) 150508_serv_Ferme St-Georges.dwg



BKW

BKW Energie SA
Ingénierie réseaux de distribution Jura
rue Emile-Boéchat 83
2800 Delémont
Téléphone 058 477 33 33

Date

Echelle

08.05.2015

1:500

Nom du fichier

Personne ne prend la parole. Monsieur le Président passe au vote.

Vote :

A la majorité des votants, sans avis contraire, les ayants droit bourgeois acceptent la constitution d'une servitude en faveur de FMB Energie SA sur les feuillets no 852 et 1204 du ban de Montsevelier.

(Les propriétaires de la ferme St-Georges ainsi que Madame Silvia Buser-Stalder profiteraient éventuellement de ces travaux afin de se raccorder au réseau d'eau).

5. Information sur les comptes bourgeois

Madame Sylviane Faivre informe que les vérificateurs ont procédé à la vérification des comptes 2014 de la Bourgeoisie de Montsevelier le 15 avril 2015.

Il n'y a pas de crédit d'ouvert excepté la dette de la Bourgeoisie de Montsevelier à la Commune de Val Terbi qui se monte à 251'652.30 francs. Le compte bourgeois boucle avec un excédent de revenus de 16'472.57 francs. Le compte forestier présente un excédent de revenus de 148.10 francs.

Au bilan, le compte débiteurs se monte en fin d'année à 11'364.70 francs. Par rapport au prêt au Triège Val Terbi, il a été prévu un remboursement sur 10 ans selon décision du Conseil communal du 1^{er} avril 2014, soit 4'733 francs par année de 2013 à 2022.

Le décompte final du chemin du Champre et du Greierlet d'un montant de 38'700.00 francs a été payé.

6. Information sur la commission bourgeoise

Monsieur Marcel Chételat relève que le Conseil général, dans sa séance du 24 septembre 2013 a nommé les membres de la commission bourgeoise pour une période de 5 ans soit de 2013 à 2017. En date du 31 octobre 2012, l'assemblée bourgeoise de Montsevelier avait déjà voté la liste des candidats pour ladite commission. Sa composition est la suivante :

1. Jean-Noël Bron
2. Germain Chételat
3. Jean-Paul Koller
4. Daniel Lachat et
5. Marcel Chételat

Il informe que les bourgeoisies restent indépendantes.

5. Divers

Personne ne prend la parole.

Constatant que l'ordre du jour a été épuisé, **Monsieur le Président** remercie les ayants droit bourgeois de leur participation et leur engagement et lève la séance à 20h30.

Montsevelier, le 30 septembre 2015

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE
DE MONTSEVELIER**

Marcel Chételat
Président

Sophie Lachat
Secrétaire remplaçante